

Candidature de l'Argentine au Conseil de l'

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

CATÉGORIE B 2026 - 2027





Candidature de l'Argentine au Conseil de l'
ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)
CATÉGORIE B 2026 - 2027

La République Argentine est Membre de l'Organisation maritime internationale (OMI) depuis 1953 et, en sa qualité d'État côtier, d'État du pavillon et d'État du port, elle joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre et le respect des instruments émanant de l'OMI. Dans ce cadre, l'Argentine s'efforce de contribuer à la sécurité de la vie humaine en mer, à la navigation, à la préservation du milieu marin, ainsi qu'à la sûreté maritime et portuaire, tout en facilitant le transport maritime international.

La situation géographique de l'Argentine, sa proximité avec l'un des grands passages interocéaniques du monde, l'ampleur de son littoral, le fait qu'environ 90 % de son commerce extérieur s'effectue par voie maritime et fluviale, ainsi que sa projection vers le continent antarctique, confèrent au pays un rôle éminent au sein de l'Organisation.

La République Argentine a ratifié les instruments juridiques les plus importants de l'OMI et a adopté les réglementations internes nécessaires pour leur mise en œuvre au niveau national.

L'Argentine se présente pour siéger au Conseil de l'OMI en catégorie B, organe dont elle a fait partie pendant les biennales 1959-60, 1961-62, 1975-76, 1977-78, de manière ininterrompue entre 1983 et 2017, ainsi que pour la période 2020-2021.

Responsabilités internationales – Recherche et Sauvetage (SAR)

L'Argentine a assumé la responsabilité, vis-à-vis de la communauté internationale, de fournir des services de recherche et de sauvetage dans sa vaste zone de l'Atlantique Sud et dans les eaux antarctiques, conformément à la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes de 1979. Cette zone couvre environ 14 600 000 km².

Depuis 2002, l'Argentine, à travers l'Agence nationale COSPAS SARSAT, fournit un service d'alerte et de détresse par satellite. Ces dernières années, elle a lancé un processus d'installation, d'évaluation et d'homologation des capacités LGM (LEO-GEO-MEO / satellites en orbite basse, géostationnaire et moyenne), faisant de l'Argentine l'un des premiers pays dotés de cette capacité.

Par ailleurs, l'Argentine œuvre à la mise en service du Centre de coordination de recherche et de sauvetage maritime "Petrel", situé sur le continent antarctique, assurant ainsi une couverture accrue dans l'une des zones les plus hostiles de la planète.



Navigation sûre et efficace

Lorem ipsum

En vue d'une navigation plus efficace et compétitive, l'Argentine a récemment mené une réforme en profondeur de la réglementation applicable à la navigation maritime, fluviale et lacustre, en supprimant les barrières et en réduisant les coûts.

Par ailleurs, grâce à son réseau actif de Services de trafic maritime (VTS), et en conformité avec le Plan de mise en œuvre de la Stratégie de navigation électronique (SIP) de l'OMI, elle contribue significativement à la réduction des incidents liés au trafic maritime, par l'adoption de technologies innovantes et de nouveaux modèles de gestion du contrôle et du suivi de la navigation.



Navigation polaire antarctique



La République Argentine est Partie consultative au Traité sur l'Antarctique, dont le Secrétariat permanent est basé à Buenos Aires depuis 2004. Elle est pleinement consciente des risques liés à l'augmentation du trafic de navires à passagers, de voiliers et de navires de recherche scientifique en Antarctique. Depuis la Campagne antarctique 1998-1999, l'Argentine, conjointement avec le Chili, effectue des patrouilles navales combinées dans les eaux antarctiques et subantarctiques. Forte de plus de 100 ans de présence ininterrompue sur le continent antarctique, l'Argentine réaffirme son engagement en faveur de la sécurité de la navigation et de la protection du milieu marin dans une région aussi complexe. En 2023, elle a accueilli un atelier consacré aux retours d'expérience sur les programmes de formation au Code polaire, visant à renforcer son application et à promouvoir la coopération internationale.

Éducation et formation des gens de mer

La République Argentine accorde une attention particulière à la formation et à l'instruction des gens de mer, conformément aux normes de l'OMI.

Elle dispense la formation des officiers de pont et de machine de la marine marchande, et organise des cours et séminaires à destination des officiers de la région. Elle favorise et soutient également l'accès à l'Université maritime mondiale (WMU) à Malmö (Suède) et à l'Institut international de droit maritime (IMLI) à Msida (Malte), où des experts argentins participent en tant qu'étudiants et enseignants.

L'Argentine promeut la formation du personnel embarqué de la marine marchande nationale dans les établissements répartis le long de ses côtes maritimes et fluviales, créant ainsi de nouvelles opportunités d'emploi pour les communautés côtières, et contribuant à former des marins compétents et engagés pour la sécurité de la navigation.

Coopération internationale et régionale

L'Argentine met des experts à disposition pour l'exécution du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI, et pour les mécanismes de coopération Sud-Sud, réaffirmant son engagement constant en faveur de la promotion de la coopération entre pays en développement pour l'uniformisation des normes de l'OMI.

Au niveau régional, l'Argentine participe activement, depuis sa création, au Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques (ROCRAM), œuvrant à une meilleure mise en œuvre des instruments de l'OMI. Elle est également partie à l'Accord latino-américain sur le contrôle des navires par l'État du port, connu sous le nom d'« Accord de Viña del Mar » — l'un des neuf instruments existants au niveau mondial — dont le secrétariat et le centre d'information sont situés à Buenos Aires.

L'Argentine a également été pays pilote pour plusieurs projets mis en œuvre par l'OMI, tels que :

- le projet GloNoise (réduction du bruit sous-marin généré par le transport maritime),
- le projet GloBallast (réduction des transferts d'organismes aquatiques nuisibles via les eaux de ballast),
- le projet GloMEEP (efficacité énergétique dans le transport maritime), ainsi que pays partenaire du projet GloFouling, visant à lutter contre le transfert d'espèces envahissantes via les bio-incrustations.

Elle participe également au projet de gestion des bio-incrustations financé dans le cadre du 8e cycle de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-8 MSP).

Depuis 2022, la République Argentine mène des recherches scientifiques sur les microplastiques (MPs), en étudiant différentes matrices abiotiques et biotiques dans diverses zones de l'Atlantique sud-ouest. Ces campagnes permettent de mesurer la présence et la concentration de ces éléments, en fournissant des données scientifiques fiables dans des zones jusqu'alors non étudiées.

Enfin, dans le cadre du Système d'identification et de suivi à longue distance des navires (LRIT), le Centre national de données de l'Argentine (CDA ARG) assure un échange permanent d'informations avec d'autres centres, garantissant ainsi la mise à jour et le partage des données sur les navires soumis à la Convention SOLAS, en particulier ceux identifiés comme présentant des risques selon le Code ISPS.

